

Rapport annuel sur l'état de la France 2022

Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir

Déclaration du groupe des Entreprises

Après deux années marquées par la crise sanitaire s'ajoutent, se superposent, une guerre et donc une crise géopolitique, une crise économique, une crise énergétique... Ces crises, multiples et interdépendantes, sont très difficiles à gérer par les différents acteurs notamment politiques et économiques dont l'enjeu est de maintenir la stabilité, le pouvoir d'achat et d'éviter que la situation sociale ne se dégrade. La réalisation du RAEF 2022 est donc un exercice particulièrement complexe à appréhender car il s'appuie sur une photographie de l'existant pour en tirer des perspectives sur l'avenir d'un monde marqué par une extrême incertitude. Le groupe Entreprises en a bien conscience.

Face à cet environnement sans précédent, le groupe Entreprises tient à rappeler certains fondamentaux : l'agilité et le rebond, la confiance dans le progrès, la croissance responsable, qui sont les facteurs de prospérité pour tous. Or, on peut regretter que le projet d'avis considère trop la France comme un système isolé et autarcique sans tenir compte des interactions européennes et mondiales des questions abordées. Bien au contraire, le RAEF devrait inscrire la France dans une dimension prospective et connectée aux autres pays.

Sur certains aspects, les rapporteurs ont su être à l'écoute des propositions du groupe des entreprises et nous les en remercions. Par exemple, en écho aux préconisations faites dans l'avis « Métiers en tension », le CESE recommande justement de donner un rôle clef aux branches pour renforcer le pouvoir d'achat et l'attractivité des métiers qui recrutent difficilement. C'est plus que jamais une problématique cruciale pour les entreprises confrontées à une pénurie de main d'œuvre.

Mais d'autres aspects de ce RAEF amènent des réserves. Quelques exemples :

- concernant l'amélioration des services publics de proximité, il faudrait s'interroger sur d'autres simplification ou économies telles que l'allègement des dépenses d'infrastructures, des économies de fonctionnement ou du redéploiement de moyens financier et humains visant à une plus grande efficacité budgétaire.
- le groupe Entreprises est perplexe sur l'introduction d'une plus forte conditionnalité des aides. La notion d'aléa est fondamentale en économie. Accroître les critères de conditionnalité ajouterait de la complexité administrative, et serait un frein à la prise de risque inhérente à l'activité économique, en particulier dans le domaine de la transition écologique.

- pourquoi se référer à l'avis sur l'évitement fiscal de 2016 ? Il doit bien évidemment être combattu mais depuis 2016, le contexte économique a considérablement évolué et il n'est aujourd'hui pas opportun de reprendre ce texte en l'état, et sur lequel le groupe Entreprises s'était déjà prononcé défavorablement.

- éviter le recours aux politiques de rigueur budgétaires semble peu opérationnel tant la charge de la dette augmente. Afin de renforcer l'efficacité des services publics et d'accroître les moyens des postes jugés prioritaires dans le domaine de la santé et de l'éducation, il serait préférable de procéder à une revue générale des dépenses des collectivités locales et de l'Etat de façon à privilégier les investissements dits de priorité. Dans le secteur de la santé et de l'éducation il faut réallouer les moyens existants au profit des postes les plus exposés. Plus généralement cet avis nie les progrès d'une couverture sociale que bien d'autres pays nous envient.

Conscients de la difficulté de l'exercice, le groupe Entreprises vote favorablement l'avis sans pour autant adhérer à l'ensemble des préconisations.